

# **APPEL**

## **de l'ASSEMBLEE GENERALE**

### **des personnels parisiens**

#### **A l'ensemble des salariés de Radio France et de l'Audiovisuel Public**

Les salariés de Radio France réunis en assemblée générale le mardi 5 avril au deuxième jour de grève revendiquent une indemnité de fonction pour tous de 310 points mensuels (soit 269,40 €) à hauteur de celle précédemment obtenue par les métiers dont la direction dit qu'ils sont « le cœur des métiers ».

La direction refuse d'entendre cette revendication et y oppose un nouvel instrument salarial « le NIS ». Elle le présente comme « un calque posé sur le système salarial actuel qui fera qu'à terme les salariés de Radio France seront rémunérés autrement ».

Les salariés réunis en A.G. et leurs organisations syndicales (CGT – CFTC – CFDT – SNFORT – SUD) refusent de se laisser entraîner dans un nouveau système salarial susceptible de casser la Convention Collective. Ce serait le début de l'application des préconisations du Député Patrice MARTIN – LALANDE qui dans son rapport met en cause les échelons de la Convention Collective, les primes d'ancienneté et de fin d'année, les C.P.S. et prône la mise en place de nouveaux systèmes salariaux « moins coûteux ».

Cette démarche accompagnera le projet de reconstruction de la maison de la radio dont le Président CLUZEL a dit qu'il mettrait à profit les huit ans de travaux pour réorganiser les différents secteurs d'activité et les métiers pour faire « la radio du 21<sup>ème</sup> siècle ».

Aujourd'hui à travers la reconstruction se profilent les dangers d'externalisation comme à France Télévision, et c'est RTL qui sert de modèle !

Tous les salariés de Radio France et de l'Audiovisuel Public sont concernés. C'est pourquoi l'assemblée générale appelle l'ensemble du personnel de Radio France à rejoindre le mouvement et à participer aux A.G.

Paris, le 5 avril 2005